Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20251006-2025-090-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025

> Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 22 Votants 29

## VILLE DE BRIARE

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Monsieur CHARMETANT Alain; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame GUILLOT Jacqueline; Madame VICHERAT Valérie; Madame GABRIEL Mélanie; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Monsieur MOURAUX Michel; Monsieur COQUILLET Jean-François; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Monsieur DENIZOT Gabriel; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric; Madame LECLERC Sylvie; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

#### Absents excusés :

Madame NIANG Kiné; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Madame GUINAND Alexandra; Madame LAVARENNE Monique; Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur FAISY Fabien; Madame KHEDDAR Haiate.

### Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.

Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.

Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.

Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.

Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

## <u>Délibération N° 2025-090 : CONVENTION DE PARTENARIAT CICLIC.</u>

**Considérant** que conformément à l'article 3.2 de ses statuts, Ciclic Centre Val de Loire a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre toutes actions destinées à favoriser la diffusion cinématographique et audiovisuelle sur l'ensemble du territoire régional.

Considérant que l'agence Ciclic Centre-Val de Loire a procédé en 2025 à une transformation

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20251006-2025-090-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025

de son activité de service de cinéma itinérant le ciné-mobile sur le territoire régional.

Considérant que la mise en œuvre des passages du ciné-mobile au sein de la commune nécessite un certain nombre d'engagements réciproques des deux parties signataires.

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention proposé par le Département, joint en annexe.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Le 06 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

**Edwige SIGNORET** 

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET